conséquences des conséquences de la fermeture du cimetière central et de celui de la Croix-Rouge, au point de vue des concessions temporaires ou perpétuelles suivant que ces concessions ont été faites sous l'empire du règlement d'avant 1892 ou après.

Les décisions prises à cet égard par les commissions paraissent avoir été équitablement inspirées.

Nous revendrons sur ce point spécial. Après leur fermeture, les cimetières seraient conservés pendant vingt ans.

M. le rapporteur en arrive à la description du projet de nouveau cimetière dont le plan a été soumis aux membres du conseil.

Le cimetière serait établi sur une surface rectangulaire de 600 mètres de long sur deux cent cinquante de large, *reliée au Pont-de-Neuville* par une avenue de 120 mètres, large de trente et enclose d'un mur de clôture de 3 mètres 20 de hauteur.

Les propriétaires refusant de vendre ce terrain, les commissions ont dû supposer ce qu'il coûterait à la ville qui se verrait dans la nécessité de l'acquérir par voie d'expropriation. Elles estiment qu'étant donné l'éloignement et l'isolement le chiffre de 25.000 fr. laisserait à propriétaire toute indemnité serait au-dessus de la vérité.

Le chiffre des dépenses serait alors :

Surface des parcelles à exproprier : 45 hectares 29 ares 20 centiares à 1 fr. 50 le mètre carré	Fr. 230.000 »
Travaux de terrassements, empierrement des allées et passage de l'avenue (devis du même du 10 septembre 1896).	51.000 »
Drainage (même devis).	25.000 »
Plantions (même devis).	2.000 »
Mure de clôture (devis de M. Leroux, architecte de la ville, en date du 19 février 1897).	46.000 »
Maison de conciergerie, pavillon d'abri pour les parents, grilles d'entrée, caveau mortuaire et imprévus (d'après les plans et devis de M. Leroux, architecte de la ville, du 19 février 1897).	60.603 38
	Fr. 492.883 38

Voilà, Messieurs, l'exposé complet de l'étude que vos commissions réunies des finances et de la voirie ont fait de cette importante et très haute question de translation des cimetières.

Nous avons tenu compte des légitimes susceptibilités que peut éveiller un pareil projet dans le cœur de nos concitoyens.

Nous nous sommes efforcés de les ménager, sans perdre de vue toutefois que nous devions nous laisser guider avant tout par l'intérêt général de notre cité au point de vue de son développement et de la salubrité, et que notre devoir était de placer cet intérêt au dessus des intérêts privés.

C'est au nom de vos commissions, Messieurs, que j'ai l'honneur de soumettre la délibération suivante à votre approbation :

Le Conseil municipal,

Ouï le rapport qui précède,

Vu les plans, les états indicatifs et les devis y annexés,

Émet le vœu que l'établissement d'un nouveau cimetière entre la rue de Gand et la rue du Hotelet d'une part, et entre la rue du Pont-de-Neuville et la rue de la Bourgogne d'autre part, d'une contenance de 45 hectares 29 ares 20 centiares, compris la voie d'accès de 30 mètres de largeur à partir de la rue du Pont-de-Neuville, soit à l'amiable, soit par expropriation, les terrains nécessaires ;

Approuve les plans et devis concernant les constructions à élever, les terrassements, plantations et autres travaux à effectuer.

Dit, qu'à partir du jour de l'ouverture dudit cimetière, toute concession nouvelle et toute inhumation, sauf les inhumations prévues dans le présent rapport comme devant être exceptées, cesseront d'avoir lieu au cimetière central et au cimetière de la Croix-Rouge, lesquels cimetières resteront ouverts et gardés pendant vingt ans à partir de ladite date ;

Dit enfin que les dépenses seront couvertes au moyen d'un emprunt dont le montant et les conditions seront déterminés ultérieurement.

La discussion générale s'ouvre alors.

M. Masure-Six, ajoint, qui demande le prémier la parole et dépose un amendement additionnel au rapport tendant à créer un second cimetière au Halot. Il renouvelle les arguments en faveur de cette proposition, et qu'il a émis au vesu des commissions. En passant il remercie les commissions réunies des Finances et de la Voirie d'avoir bien voulu étudier sa proposition et fait dresser les plans et devis.

M. Masure commence d'abord les objections motivant le rejet de la proposition d'un second cimetière au Halot. Elles sont dit-il au nombre de 3 : petite enclaves ; cimetière de riches et de pauvres ; question financière.

Ce ne serait pas un petit cimetière que celui créé une superficie disponible de 5 hectares dans une partie de la ville qui n'est pas susceptible de s'étendre, dans un emplacement soustrait à la limite du territoire.

La deuxième objection ne peut être vraie, car si elle devait l'être, l'orateur la jugerait abominable. Non il ne peut être question de cimetière de riches et de pauvres. En examinant les plans qui ont été dressés dit M. Masure-Six, je remarque de reste que ces plans sont identiques à ceux du cimetière à créer au Pont-de-Neuville.

La question financière a son importance ; il est certain un gros morceau à avaler, puisqu'il s'agit de 200.000 fr., mais l'orateur chiffrage la perte de temps qu'occasionnerait aux travailleurs nombreux de notre industrielle cité, l'éloignement moyen d'un seul cimetière, éloignement qui pour certaines paroisses Ste-Anne, St-Louis, le Sacré-Cœur est de 7 kilomètres aller et retour.

Il estime que le sacrifice financier accompli par la ville avec l'argent des contribuables, serait recouvré dans un temps relativement court par nos concitoyens en raison de l'économie de temps que le fait de l'éloignement d'un cimetière unique leur ferait perdre. Ici tout le monde travaille dit M. Masure et le temps de chômage est conséquemment précieux.

L'orateur relève du reste dans le rapport le passage signalant le grave inconvénient causé par l'éloignement du terrein choisi pour le futur champ des morts.

M. Muller, rapporteur, dit qu'il s'est efforcé de présenter impartialement toutes les raisons pour ou contre qui ont été émises sur la question. M. Barbarin qui se fait partisan d'un seul cimetière, ajoute qu'il faut prendre tout de suite une superficie de terrain suffisante pour ne pas avoir à recommencer d'ici longtemps.

M. Wolter, rapporteur, énumère les raisons qui militent en faveur d'un seul cimetière ; si la distance est incontestablement grande, c'est là nécessité imposée aux grandes villes qui se développent constamment.

M. Dron a eu la parole. Il a été, dit-il, un peu cause de l'ajournement de la question : ses arguments, quant aux concessions fictives que ne pouvaient manquer de soulever les fermetures des anciens cimetières se sont un peu dissipées aujourd'hui, et il reconnaît qu'elles se trouvent réglées d'une façon juste.

Il y a bien encore la question des concessions perpétuelles, mais les cimetières devant rester ouverts pendant 20 ans, il est également rassuré de ce côté. Ce sera à nos successeurs d'apporter un règlement sur ce point.

M. Dron combat encore la création d'un cimetière au Pont-de-Neuville et des inconvénients résultant de la distance séparant ce cimetière de certaines paroisses. Les frais d'inhumation seront très élevés, la population ouvrière surtout se plaindra légitimement.

M. Dron soulève aussi la question de dépréciations possibles, plus fréquentes que celles dont on se plaint à bon droit au cimetière actuel. Il n'y a pas de villes présentant un semblable éloignement.

M. Dron dit qu'on ne peut comparer Paris aux villes ordinaires.

Il parle du culte si profond voué aux morts et il serait choqué de le voir abandonner par suite de l'éloignement du cimetière.

M. Dron je n'ai quiconque ou défi de me citer un seul exemple d'une pareille distance imposée aux habitants d'une ville ; près de 4 kilomètres de centre aplusieurs.

Il reste convincu que la chose est excessive c'est imposer trop aux habitants nos concitoyens M. Lecomte, adjoint. On n'a bien fait pour Roubaix il y a 50 ans, mais il y a eu la création du Pont des Arts à distance était aussi grande.

M. Dron reprenant son discours dit qu'il n'est cependant rien qui en projet d'un cimetière au Pont de Neuville pour les quartiers et paroisses *les moins éloigés*, mais à condition qu'un second cimetière fût créé au Halot plus a proximité des autres quartiers.

M. Salembin s'est partisan que d'un cimetière unique, créer un cimetière au Halot il faudrait supprimer le cimetière au Blanc Seau.

M. Cochetet — Je propose plutôt que de créer un deuxième cimetière au Halot que l'on agrandisse le cimetière du Blanc Seau.

M. Leplat dit qu'il est urgent d'obtenir à la création d'un nouveau cimetière et il s'élève avec véhémenceur la façon dont se font journellement les inhumations au cimetière central. Lorsque on creuse pour une fosse, on met à découvert des ossements qui sont jetés pêle mêle dans un noir.

M. Hassebroeq, maire, comme chef de l'administration, il conscient de la responsabilité qu'il encourt comme tel, prend la parole et il émet l'avis qu'en dans une question d'une importance aussi grave, il faut attendre à donner *pleine satisfaction* toute la population. Il reprend la plupart des arguments émis par MM. Dron et Masuret comme eux tout en admettant la création d'un cimetière au Pont-de-Neuville, il juge qu'il y a lieu d'adopter également le projet de création d'un second cimetière au Halot. Il appui donc de toutes ses forces l'amendement de M. Masure-Six, et propose de le mettre aux voix.

Plusieurs conseillers, notamment M. le rapporteur et M. Monbaron, réclament la priorité en faveur des conclusions du rapport.

M. Dron prend à nouveau la parole pour bien préciser qu'il ne entendu contester le projet de création du cimetière au Pont-de-Neuville, mais qu'à cause de l'éloignement considérable et des plintes qui se feront jour parmi la population, il a cru devoir apporter le correctif de la création du second cimetière au Halot.

Le rapport et mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'amendement de M. Masure-Six, portant adoption d'un projet de création d'un second cimetière au Halot est ensuite présenté et ne recueille que d'voix : celles de M. le Maire, MM. Dron, Masurel et Dehaulaire.

Institut Colbert

L'Association amicale des anciens Élèves de l'Institut Colbert fêtera son banquet annuel le samedi 20 mars, à 8 heures 1/2 du soir, chez M. Boulo, coiffeur, place de la République.

Dimanche dernier, le nombre de sociétaires est sensiblement accru de 20 nouveaux membres.

La commission fait un pressant appel à tous les Anciens Elèves pour les engager à prendre part à cette fête intime. Les militaires de la Société, en congé ou en permission, y sont invités gratuitement.

Il est rappelé aux sociétaires qu'une liste de souscription est ouverte chez M. Bonte jusqu'au jeudi 18 mars inclus.

La taxe de la souscription est de 3 francs.

*

Par arrêté du M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 5 mars, sont nommés membres du Comité de patronage de l'Institut Colbert :

MM. Hassebroeq, officier de la légion d'honneur, maire de Tourcoing ; Dron, député ; Masure-Six, conseiller général, adjoint au maire ; Sénéfar, conseiller municipal, adjoint au maire ; Félix Mullier, négociant, conseiller municipal ; Adam Collart, agent voyer honoraire ; Léger, fondeur.

Communications

La Société des Anciens sous-officiers et soldats organise, pour le dimanche 21 mars, dans la grande salle salle du Cirno, rue Nationale, une soirée à laquelle sont invités les autorités, les familles des sociétaires et les membres honoraires. La composition de cette fête sera annoncée ultérieurement.

Concert des Mandolinistes tourquennois

Contrairement ce qu'avait eu dit dans un précédent article, la location, se fait à la salle des fêtes et le plan avait déjà le parfait du manoir 20.

Nous engageons les amateurs de musique à ne pas négliger l'occasion qui leur est donnée de passer deux heures agréables dimanche 20.

Le concert annoncé, en effet, comme devant admirablement tenir la saison d'hiver.

La commission des mandolines a apporté tous ses soins à la composition du programme. On n'y produira que des œuvres n'ayant jamais été exécutées à Tourcoing — ou, du moins, et surtout, un charmant opéra-comique : *Maringe d'autrefois*.

Le Bonnetjon nous a également annoncé une surprise.

Trousseau de clefs perdu

Il a été perdu vendredi dernier, à Lille ou dans le trajet en chemin de fer de cette ville à Roncq, un trousseau de 617 clefs réunies par un anneau.

Récompense à la personne qui rapportera ce trousseau au bureau du journal où à M. le commissaire de police à Roncq.

Violences et tapage

Une contravention a été dressée à charge de Achille H., 19 ans, rattacheur rue de la Potente pour violences légères exercées sur la personne de M. Buschart, 63 ans, demeurant à la Croix-Rouge, et tapage.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées de 8 au 13 mars

Soies	156
Laines peignées	540.977
Laines diverses	167.455
Laines blousse	194.690
Cotons	94.507
Totaux	896.885

Conditionnements	1.949
Titrages	1.9
Dégraissages	24 1/2

Marché à terme : 66.850

Le Directeur de la Condition publique,
Arthur BONTE

Croix. — *Laffaire Delattre.* — C'est toujours de ce vieux arrêté à Wasquehal que nous voulons parler. A la suite de démarches réitérées, un nommé Hespel a retrouvé chez M. Adam, marchand de vêtements fétichistes, une broquette qui mit été donnée à celui-ci par Delattre. Les nuques, imprimées au fer rouge, avaient été mutilées et le vide avait été rempli de plâtre mêlé à des clous.

M. Duquesne, quincaillier à Croix, a également reconnu les morceaux de cuir qui lui ont été volés. Nous continuerons à publier les nouveaux détails qui chaque jour viennent corser cette affaire.

Wasquehal — *Comps et blessures.* — Hier soir, vers huit heures et demie, le nommé Schotteers, Napoléon, rentré de l'estaminet du *Soleil*, quand les deux frères Mabet l'ont vous du coup, Schotteers, qui habite à l'estaminet de l'*Infanterie*, à Croix, à l'opaque dame.

*

Annappes — Le nommé Victor Clément, âgé de 45 ans, a été arrêté pour vol. Cet individu avait volé un compte chez M. Delaplace, boucher, une somme de 15 francs.

Il a été conduit à la gendarmerie de Lannoy.

Grands Magasins des Galeries 15, 17, 19 Rue Nationale, Lille

EXPOSITION SPÉCIALE de Toilettes complètes et articles pour COMMUNION

LILLE

GRAVE ACCIDENT DE VOITURE à la Porte de Gand

Hier à six heures et demie du matin, la voiture de M. Dereeumaux de la Madeleine, par suite d'un frolement contre les rails de tramway à la porte de Gand, près de la maison du portier-consigne, bascula au point de jeter violemment sur le pavé M. Dereeumaux lui-même et un de ses amis M. Laurent.

Ce dernier se releva aussitôt, le corps et la figure couvert de contusions ; quant à M. Dereeumeaux il était resté étendu sans connaissance perdant le sang par le nez, la bouche et les oreilles.

On l'a recondult à son domicile avec toutes les précautions possibles. Son état est grave ; on craint des lésions internes.

Acte de vandalisme

La nuit dernière, un individu resté inconnu s'est introduit dans la propriété de M. Mamet, industriel, quai de l'Ouest, 43 et a détruit un certain nombre de pieds de vignes, cerises, en les coupant à leur base.

Une enquête est ouverte pour découvrir l'auteur de cet acte de vandalisme.

Mort subite d'un chasseur à pied

Nous avons annoncé hier la mort du soldat Boyaval, incorporé depuis le mois de novembre au 166 bataillon de chasseurs à pied. L'autopsie faite mardi après-midi à l'hôpital par M. Berthier, médecin-major au 166 chasseurs, a établi que Boyaval avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Le vitriol

Nous avons relaté hier le drame au vitriol d'Armentières. Julie Vanghoulet, l'auteur de cet acte coupable, est venue se constituer prisonnière, hier après-midi à la prison de Lille.

Suicide

M. D. P..., 56 ans, ouvrier menuisier, rue de Paris 203, s'est suicidé d'abord et pendu ensuite hier soir. C'est le fils qui en rentrant vers 8 h. 1/2 a découvert le cadavre du père.

On ignore les motifs qui ont poussé ce malheureux à mettre fin à ses jours.

Tentative de vol

Dans le courant de la nuit dernière, des individus restés inconnus ont tenté de pénétrer dans le bureau de l'écluseur du pont de la Barre en fracturant à l'aide d'un ciseau à froid, la porte d'entrée. Mais dérangés sans doute dans leurs entreprises ils ont pris la fuite en abandonnant l'outil qui a été retrouvé sur les lieux.

Leur méfait est cité inutile, d'ailleurs, car le bureau ne contenait pas d'argent.

Les vols

Colle Gaston, rattacheur, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 8 ; Prouvost Arthur, journalier, sa : domicile; Uytterschout Cyrille, peigneur, rue Gosselin, 26 ; Van Leuwen Georges, sans profession, cour Gressle 5 ; Drouille Théodore, rue Adolphe Werquin ; Vancraeveenbroeck François, journalier rue Adolphe Werquin, 26 ; Gabriel Joseph, rattacheur, rue de Flers, 28, ont été arrêtés pour vol de bouteilles, consommations, au préjudice de la maison Mouvier, rue Philadelphie, et de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

LE NORD

TENTATIVE DE MEURTRE *suivie d'une tentative de suicide* A HAUBOURDIN

Une tentative de meurtre a été commise lundi soir, auprès de l'estaminet du *Bois de Boulogne*, à l'endroit précis où Sornet, l'ouvrier parisien, a été vu pour la dernière fois.

Il y a dix-huit mois, un journalier nommé Charles Desmazières, 46 ans, travaillant au desséchement des marais, se séparait de sa femme pour des motifs d'ordre intime. Cette dernière allait habiter avec ses quatre filles une maison située près de l'estaminet du *Bois de Boulogne* tandis que Desmazières venait s'installer dans une maison rue du Rivage, 3.

L'aînée des filles Desmazières est fiancée à M. Menet, 26 ans, domestique chez M. Testelin. Les assiduités de ce dernier déplaisaient fort au père, qui à maintes reprises proféra des menaces de mort à son égard.

Comme Desmazières ne tenait ces propos que lorsqu'il était ivre, on ne les prenait pas au sérieux.

Le tentative de meurtre

Lundi matin, avant lieu à l'hôtel de ville d'Haubourdin, les adjudications pour l'entretien des fossés de desséchement des marais. Desmazières, ayant soumissionné, ne fut pas déclaré adjudicataire. Il en conçut une vive irritation qui se traduisit par une mort complète. Il passa toute l'après-midi dans l'estaminet du *Bois de Boulogne* où il but de l'absinthe.

A neuf heures il partit et environ une demi-heure après, un coup de feu retentit.

C'était Desmazières qui était attendu la sortie de M. Menet de la maison de sa femme et lui avait tiré à quelques mètres un coup de pistolet qui n'atteignit pas celui à qui il était destiné.

L'arme est d'un modèle ancien à piston ; Desmazières, l'avait chargé avec une balle qu'il avait coupée en morceaux.

Aussitôt son acte commis, le coupable prit la fuite et s'enferma chez lui.

Tentative de suicide

Mardi matin, vers dix heures, les voisins surpriss de voir les volets de Desmazières encore fermés s'inquiétèrent et l'un d'eux M. Alexandre Boutroy ouvrant la fenêtre à guillotine pénétra dans la chambre. Il vit Desmazières couché tout habillé et en donnant plus signe de vie. Une forte odeur de fumée régnait dans la pièce. Les médecins avertis aussitôt ne tardèrent pas à arriver et prodiguèrent leurs soins à Desmazières pendant que le maréchal de gendarmerie Fynnaert se livrait à une enquête.

Il fallut beaucoup d'efforts pour ranimer le désespéré, dont on parvint à lui faire reprendre ses sens et lorsqu'il put parler, il raconta les détails que nous venons de relater.

Desmazières avait calfeutré tous les interstices de sa chambre et avait ensuite allumé un feu de bois qu'il avait arrosé de goudron pour produire une fumée asphyxiante, mais comme on le voit, il n'avait réussi qu'imparfaitement dans ses idées de suicide.

Descente du Parquet

Le Parquet représenté par MM. Vitry, juge d'instruction, Prudhomme, substitut et Planckeele, greffier, s'est rendu à Haubourdin à 3 heures.

Desmazières a été entendu par le magistrat instructeur, ainsi que Menet et plusieurs témoins.

A cinq heures et demie, le parquet quittait Haubourdin et les gendarmes conduisaient Desmazières à la maison d'arrêt, où il a été écroué.

Etat-civil de Neuville-en-Ferrain

Du 1er au 15 mars

Naissances. — Arthur Vanmarcke — Madeleine Verpoort — Zoé Planckaert — Désiré Duculombier — Noël Demarque.

Décès. — Achille Vanbeckelaer, 8 mois — Marie Wittendael, veuve Catey, 46 ans — Nathalie Mestlier, veuve Vandenbroucke, 76 ans — Rufine Campelle, veuve Norry, 65 ans — Marie Verkoust, 5 ans.

Mariage. — Entre : Léopold Dalmas, tisserand et Zoé Deulique, modiste.

Etat-civil d'Halluin

Du 1er au 15 mars

Naissances. — Marguerite Lemaire, rue Fresnes — Madeleine Vanhalel, gravier de Bousbecque — Mathilde Vermeire, rue Dazas — Marie Demulemeester, rue Dazas — Victor Lemaire, rue St-Sauveur — Emile Dutailleur, Colbras — Robert Vanlomme, rue Nouvelle — Maurice Fepy, rue Française — Marie Vandermeersch, rue St-Sylvestre — Léonie Pollet, rue de Lille — Bertha Depuydt, rue du Château — Arsène Vandepoele, place St-Martin — Roisnel Pierre, Colbras — Staelens Jérôme, Mont — Arron Marie, moulin Dupont — Nuffe Jeanne, Colbras.

Décès. — Rosalie Bouchard — Marie Busse — Driessens Pierre, 2 mois, grande Bousbecque — Dejoegher Germaine, 1 mois, rue St-Hilaire — Bouckaert Philippe, 2 ans, rue Bouchard — Muller Jean Alexis, 3 mois, Sebastopol — Rousseau Celine, 11 mois, Mont — Dott Ulbertine, 2 mois, rue du Moulin — Delporte Etienne, 8 mois, rue du Château.

Mariages. — Entre : Théodore Casier, 24 ans, ouvrier en caoutchouc rue Fresnes — Verbeke, 23 ans, journalière — Jules Gouwy, 24 ans, boucher et Marie Planckaert, 20 ans, sans profession — Pierre Verwaele, 44 ans, tisserand — Adolphe Mérlaert, 24 ans, tisserand — Charles Meerkoerke, 27 ans, tisserand — Marie Verpaele, 21 ans, fileuse — Julien Bassaelle, 27 ans, tisserand et Rose Demuttre, 22 ans, fileuse.

FINANCES

Paris, le 16 mars 1897.

On avait escompté le succès de la politique suivie en Orient, par le cabinet ; **en réalité ce n'a fait** aucun progrès.

Le 3 0/0 revient à 102.25 coupon détaché.

Le 3 1/2 0/0 a varié de 105 à 105.10.

Le Rente 4 0/0 a varié de 105 à 62.50.

Marché très actif et cours fermes sur les sociétés de Crédit.

Le Crédit Foncier clôture à 692.

Le Comptoir National d'Escompte est couramment demandé à 565.

Le Crédit Lyonnais poursuit son mouvement de progression à 770.

La Société Générale est recherchée à 516 : coupon de 5.25 à détacher le 1er avril.

Les Délégations Unifiées Electricité et Force sont incontestables et ne peuvent pas être remboursées non plus par amortissation.

Les obligations Compagnie Générale des Allumettes paraissent appelées à voir des cours plus en rapport avec leur revenu de 25 fr. net.

Achats nombreux en actions des Chemins Français.

BOURSE DE LILLE

Du 16 mars 1897

Emprunts (villes et départements)

Département du Nord 1870 (ex. 1000). 107.

Fonds et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 f. p.). 565.

Charbonnages (actions)

Albi (c. 500 f. p.). 1150 — Anzin (s 1/100 de dot.). 4940 — Carvin (c. 500 f. p.). 1000 — Douai (parts). 820. — Drany p. 1290 — Dully-Orenay. p. 2635. — Douchy. 720 — Douvrin. 112 — Douvrin, compagnie de cent. p. 1100 — Lens. 2300 — Lievin. 1330 — Ligny-les-Aire (Cie anon. 500 f. p.). 675 — Meurchin (c. 500 f. p.). 1945.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Bronches, Rhumatismes, etc. — Exiger le nom WLINSI.

POMMADE ANTIDARTREUSE

La meilleure, et la plus recommandée contre les Dartres, Boutons, Démangeaisons, les pellicules, la pelade.

2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par courrier poste.

M. VANDENDRIESSCHE
Spécialiste-Dermatologue
LILLE, 63, rue Jeanne-Gillée

AVIS IMPORTANT. — Toutes les pommades tous les onguents, sans exception sont nuisibles pour toutes les plaies, surtout pour les Ulcères Varqueux. — A ce propos dédiez-vous des « soi-disant guérisseurs » et de leurs dépositaires, institut ou dispensaire.

Consultations pour les maladies de la Peau tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 6 h.

Les voyageurs, les personnes qui par leur travail sont obligées de subir toutes les intempéries, sont sujets aux refroidissements, aux rhumes, à l'influenza et à la courbature ; quelques *Capsules de Quinine de Pelletier* suffisent à tous ces accidents.

DÉPURATIF du Dr JACKSON

VICES du SANG, DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZÉMAS, RHUMATISMES.

Ce remède se fabrique sous l'Etoman, agit rapidement et guérit sans dégoût et guérit pour toujours, comme le prouvent les nombreuses lettres des malades qui l'ont employé. Prix du flacon 6 fr.

LA POMMADE JACKSON guérit les Brûlures, Brûlures, Plaies ulcérées, Varices, Boutons qui ne résistent pas aux autres Pommades. — Prix : 2 fr. 60.

Dépôts : Courrier, pharmacien, Roubaix, Bruneau, pharmacien, Tourcoing.

Grillages Mécaniques
Ronces artificielles et fils de fer

RONCES 1re qualité :

Fil 43 : 2 fr. 15 les 100 mètres.
Fil 42 1/2 2 fr. 35 les 100 mètres.

GRILLAGE MÉCANIQUE
Galvanisé, 1re qualité

		Le mètre
Maille 41	fil 4. 50 c/m	0 fr. 14
— id —	1 mètre	0 fr. 23
Maille 41	fil 6. 50 c/m	0 fr. 13
— id —	65 c/m	0 fr. 17
— id —	80 c/m	0 fr. 20
— id	1 mètre	0 fr. 25
Maille 51	fil 6. 1 mètre	0 fr. 21

Les quelques prix ci-dessus montrent combien cet mérité le succès remporté aux Grands Magasins des GALERIES LILLOISES, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille, par l'important rayon d'articles de clôture.

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

Du 15 Mars

Cote officielle de 4 heures 1/2
Peignés de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cotis.	TYPE 1 qual. Cotis.	TYPE 2 qual. conv. Cotis.	Haute Cotis.	Basse Cotis.
Mars	3.925	3.925			
Mars nouv.					
Avril	3.90	3.90			
Mai	3.875	3.875			
Juin	3.85	3.85			
Juillet	3.85	3.85			
Août	3.85	3.85			
Septembre	3.85	3.85			
Octobre	3.85	3.85			
Novembre	3.85	3.85			
Décembre	3.85	3.85			
Janvier	3.85	3.85			
Février					

Tendance : Calme.

DÉTAIL DES VENTES
Type unique

Avril	5.000	» 3.95
Juin	10.000	» 3.85
Juillet	5.000	» 3.85
Août	5.000	» 3.85
	25.000 k.	

Echange en départ

5.000 mars sur juillet avec 5 cent.
25.000 mars sur juillet avec 7 0/0 cent.

BOURSE DE PARIS

3 0/0 cpt.	102.25	Russe 1867-1869	103.55
3 0/0 nouv.	102.45	» 1889	106.62
3 0/0 am. dpt.	101.15	» 4 0/0 1880	103.
» terme		» cons. 4 0/0	104.50
3 1/2 1891 cpt.	105.10	» 4 0/0 1890	103.
» terme	105.10	» 3 0/0 1891	99.50
Banq. de France	3810.	» 4 0/0 1896	104.50
Banq. de Paris	830.	» 4 0/0 1897	104.25
Comp. d'Escom.	567.	V. Paris 1855-60	260.
Crédit Foncier	690.	» 1865	571.
Crédit Industr.	500.	» 1869	495.
Crédit Lyonnais	765.	» 1871	418.
Crédit Mobilier	244.	V. Paris 71 1/2	114.
Société Général	516.	» 1875	508.
Est.	1020.	» 1876	507.50
Paris-L.-Medit.	1681.50	» 2 0/0 ancien	402.75
Midi	1320.	» 1/4 1886	403.50
Nord	1847.	» 1886	399.
Orléans	1640.	» 1/4 1892	399.
Ouest	1120.	Ville Marseille	411.
Est Algérien	675.	Ville Bordeaux	135.
Gaz Parisien	1125.	Ville Lille 1860	126.50
Transatlantique	367.50	» 1880	
Suez	2690.	» 1881	504.
Omnibus Paris	1365.	Ville de Lyon	103.50
Dynamite	490.	Roubaix-Tourc.	
Rennes	165.25	Fonciennes 1879	500.50
Rio-Tinto	1020.	» 1880	460.50
Rio 4 0/0	403.50	» 2 0/0 1885	395.50
Espagne ext. (o.)	63.90	» 1886	358.75
Portugais	23.50	» 1895	466.50
Union 5 0/0	575.	Canal Suez 1869	2.50
Turc série D.	18.65	» Int. réduit	497.
Banq. Autruch.	518.	» 1889	501.50
Banq. Ottomane	581.	» 1892	504.
Nord d'Espagne	33.	» 1893	511.
Saragosse	17.	Banq. hypothéc.	1.50
Panama	82.	» 1887	654.
Act. Acieries de France	670.	Nord 3 0/0 Anc.	489.
Act. Forges et Acier. du Nord et de l'Est	1070.	» nouv.	489.
Act. Entrep. et Imp. Généraux de Paris	635.	Nord 2.50 %	455.
Oblig. de »		P.-L.-M. anc.	476.
» Sous-Cons.		» nouv.	476.
des Entreprs.	170.75	Orléans. anc.	477.
» Voitures (Omnibus)		» nouv.	477.
» Chemins		Midi anc.	465.50
» Ch. Fer Espagnols	140.	» nouv.	
Act. Chargeurs réunis	770.	Ouest anc.	470.
Act. Bateaux Français		» nouv.	
		Est. anc.	455.
		» nouv.	
		Ardennes. anc.	495.50
		Panama (bons à lots)	15.
		Panama 3 0/0 t. p.	560.50
		Congo (Lots)	30.

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Le Gérant : E. DUGARDIN